



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-10-2025 /

Dossier complet le : 13-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007046/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction de logements et de commerces - Route de Grenoble, Coublevie (38)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'une superficie de 16 209 m² est dispose, sur la commune de Coublevie, le long de la route de Grenoble a l'est et borde au nord par l'impasse de Grand Plan Menu et par un espace boise a l'ouest. Au sud, une boulangerie une maison encadre la parcelle du projet. Le projet s'integre sur un espace occupe par un grand parc arbore avec un bassin et plusieurs batiments inoccupees ainsi qu'une piscine. Le projet consiste a requalifier ce tenement en demolissant les maisons existantes au nord de la parcelle ainsi qu'au sud ainsi que la piscine et en conservant les deux batiments au centre et le bassin afin de concevoir un aménagement d'ensemble comportant 10 batiments, (ce qui impermeabilisera en partie les espaces vegetalises actuels (passage de 80% de la surface du site en pleine terre a 40%) des parkings en sous sol et des voiries d'accès aux parkings ainsi qu'un parc de 6480 m². Une bande de 8m de large est reservee le long de la route de Grenoble pour une voie douce. Les batiments C et E (R+2+attique) sont disposes le long de la route de Grenoble et comportent une cellule commerciale en RDC (pour un total de 1 263 m² de SP). les 8 autres batiments a R+1 ou R+2 + attique sont disposes au coeur de la parcelle ou en bordure du boisement a l'ouest et sont

4.2 Objectifs du projet

Le tenement du projet s'inscrit dans l'OAP de la route de Grenoble qui s'articule autour de "l'enjeu de desserte et de traitement de l'entree de l'agglomeration". Tel que definit le projet repond aux attentes de l'OAP en matiere de 1/ organisation du developpement residentiel du secteur, en assurant une mixite fonctionnelle du futur quartier (commerces, logements), 2/ maintenir et conforter la section centrale composee de commerces et d'equipements publics sportifs et de loisirs. En plus de la la creation de logements et de commerce, l'aménagement cree : - Un nouvel alignement en retrait sur la route de Grenoble avec l'aménagement d'une contre allée associee a du stationnement permeable qui permettra d'aménager l'espace public devant la parcelle - un epannelage modere avec des batiments de R+1 a R+2+attique

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet comporte plusieurs grandes étapes et deux phases: - Les travaux de dépollution seront réalisés concomitamment avec la démolition. Suivant la présence ou non de pollution et le type de dépollution défini par le plan de gestion à établir, les matériaux de démolition seront évacués vers des sites de traitement adaptés : déchets inertes et/ ou décharge. Le volume des matériaux de démolition est évalué à 1 200 m³. La démolition se poursuivra par les travaux de terrassement estimés à une durée de 1 mois puis : - Les travaux de désimperméabilisation et de déblais nécessaires aux volumes des 2 niveaux de stationnement. Le volume des matériaux de terrassement est évalué à 23 366 m³. - Une partie de ces volumes (6503 m³) sera réutilisée sur le site pour réaliser les couches de sous-bassements des voiries et stationnement internes au projet. - Les travaux de mise en place des réseaux - Les travaux de construction des 10 plots de bâtiments est estimée à 17 mois - Les travaux d'aménagement des stationnement et des espaces paysagers dureront 2 mois. - Les camions d'export / d'import des matériaux emprunteront la route de Grenoble - Les premières livraisons des logements et des espaces associés est ainsi prévue courant 2027. La durée globale du chantier est estimée à 21 mois. Le projet ne prévoit aucun rabattement de nappe en phase travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès aux stationnements en sous sol sera assuré par une voirie connectée à la route de Grenoble et à l'impasse de Grand Plan menu au nord de la parcelle ainsi que par la route de Grenoble au sud. L'accès central entre les plots R+2 + attique, sera réservé aux habitants et à la livraison du commerce tandis que le stationnement de la contre-allée disposée le long des commerces sera mutualisé entre les logements et les commerces. L'accès aux stationnements souterrain est assuré par un seul accès. Le stationnement vélo est réparti entre chaque plot au RDC. Il y aura 188 places de stationnements vélos. Les 82 places de stationnement aérien seront entièrement perméables et seront réalisées en evergreen. Il y aura également 201 places en sous sol des plots de l'ensemble des bâtiments hormis les plots E et K. Les besoins énergétiques seront assurés, pour les besoins de chauffage par une chaufferie bois avec appoint gaz. L'électricité sera elle alimentée par le réseau de distribution. L'éclairage mis en place fera sera équipé d'un détecteur de présence au niveau des allées piétonnes des bâtiments. Le projet ne prévoit aucun rabattement de nappe dans sa phase aménagée. En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales du projet, celles-ci seront collectées et totalement infiltrées à la parcelle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du projet Nombre de logements Surface de plancher de commerces Surface de plancher totale de l'opération Places de parkings dont places de parking en sous sol Stationnements vélos	(16209, m ²) (188, unite) (1263, m ²) (11017, m ²) (283, unites) (201, unites) (188, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 329 Voie : Route de Grenoble

Lieu-dit :

Localité : 329 Route de Grenoble 38500 Coublevie

Code postal : 38500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°35'47"E Lat. : 45°21'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Coublevie, classe en zone 1AUcc : correspond a une zone de forte densite pouvant accueillir des commerces.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF ne prend place sur le site d'etude ou a proximite immediate. La ZNIEFF de type 1 la plus proche est situee a 2.9 km a l'est. Il s'agit des gorges du Bret. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est situee a 2.9 km a l'est. Il s'agit du Massif de la chartreuse
En zone de montagne ?	☐	☒	Coublevie n'est pas situee en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche est le bois de Pramiane situe a plus de 4 km au sud du site d'etude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non, il est situe en Isere.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le zonage le plus proche est le parc naturel regional de Chartreuse situee a plus d'un kilometre a l'est du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Voiron est couverte par le PPBE de l'Isere 4eme echance qui a ete approuve par le prefet le 24 juillet 2024. La D1075, traversant la commune a l'est de la commune, est identifiée sur les cartes strategiques du bruit, atteignant des niveaux compris entre 70 et 75 dB(A). La parcelle du projet est dans la zone d'exposition au bruit de cette route. de meme que la voie ferree qui longe l'autre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche se trouve a 1 km a l'est, il s'agit du Chateau de Beauregard. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial n'est present a Coublevie ou a proximite. Le site patrimonial remarquable le plus proche se situe a St-Geoire-en-Valdaine a environ 12 km au nord.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones humides les plus proches sont : - Le Delard sur la commune de Voiron, a environ 1.3 km au sud-ouest - Grand Champ a environ 1.5 km au sud-est - Deux zones humides ponctuelles (bassin et mare) a 400 metres
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Coublevie est concernee par le PPRI (inondation) de la Morge. La commune de Coublevie n'est pas couverte par un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Morge est approuve depuis le 16 juin 2004 par AP n°2004-07700.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'ancien site industriel et activite de service le plus proche se situe a environ 200 m au nord-ouest du projet. Il s'agit d'un garage automobile reference SSP4052257 dans la base de donnees Georisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Les Zones de Repartition les plus proches sont situee a environ 24 km au sud-ouest : - ZRED57 : nappe d'accompagnement de la Galaure ; - ZRED21 : sous-bassin versant de la Galaure ; - ZRED31 : sous-bassin versant de la Drome des Collines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les perimetres de protection rapprochee les plus proches sont : - captage Guiguet situe sur la commune de Saint-Etienne de Crossey a environ 2.6 km au nord-est ; - captage des Combes situe sur le commune de La Buisse a environ 2.9 km au sud-est ; - captage Bruny situe sur la commune de Voiron a environ 2.9 km au nord-ouest.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve sur la commune de Tullins (Vieille ville de Tullins et ses abords) a 15km au sud-ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est a 8 km a l'ouest : Marais - Tourbiere de l'Herretang.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est situe sur la commune de Voreppe, a environ 9km au sud-est. Il s'agit du Chateau de Voreppe et son parc.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'entraînera aucun prélèvement direct d'eau et sera raccorde sur le reseau de distribution collectif d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou rabattement de nappe ne sera realise dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais necessaires aux fondations representent un volume total d'environ 23 366 m3, dont environ 6503 m3 seront reemployes sur site. Le volume de deblais evacues sera donc de 16 863 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun remblai exterieur ne sera apporte sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet induit des besoins en eau potable d'environ 22 500 m3/an. Ces besoins ont été intégrés dans les bilans besoins/ressource de la CAPV et validés dans le cadre de la création de l'OAP Route de Grenoble secteur Sud de la commune dans laquelle s'inscrit le projet. La STEP Aquantis disposait en 2023 d'une capacité de 65 500 EH qui sera étendue à 95 000 EH à la fin 2025. En 2023, la
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les milieux arbores utilisés pour la reproduction d'espèces protégées d'oiseaux et pour l'écureuil; les arbres à cavité utilisés potentiellement par les chiroptères, le bassin utilisé par 2 amphibiens protégés et les milieux ouverts utilisés pour les reptiles et les insectes sont susceptibles d'être impactés par le projet. Des mesures d'évitement et de réduction permettent de réduire les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est le marais - Tourbière de l'Herretang à 8km. Les habitats concernés par le projet sont différents de celui de ce site. Il n'y a pas d'impact du projet sur les populations d'espèces inscrites au formulaire standard de données.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante sur le site d'une ancienne maison avec un parc arboré paysagé. 80 % de la surface est actuellement de pleine terre. Après le projet, il y aura 40 % de pleine terre. Le projet impactera et réduira donc la végétation actuelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le seul risque existant est le risque de transport de matières dangereuses pouvant se faire par la D1075. Ce risque est cependant diffus sur l'ensemble du territoire en se faisant par les voies ferrées et routes départementales. Le projet consistant en la création de commerces et logements ne générera pas de nouveaux risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est soumis à un risque radon faible, à un risque de retrait-gonflement des argiles faible et à un risque sismique modéré. Le site n'est pas concerné par un risque d'inondation selon le PPRI de la Morge.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les usages envisagés (logements et commerces) ne sont pas de nature à engendrer des risques sur la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La mise en adéquation de la qualité des sols avec les futurs usages envisagés permettra de lever les risques sanitaires vis-à-vis des futurs occupants et usagers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet comportera 283 places de parking au total. Ces véhicules stationnés effectueront en moyenne 3 déplacements par jour soit 839 déplacements quotidiens ce qui représente 6.9% d'augmentation du trafic de la route de Grenoble. Cette avenue pourra donc supporter le trafic supplémentaire attendue. Environ 1 111 déplacements quotidiens tout modes confondus seront générés localement par le projet. Une partie de ces trajets
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'augmentation du trafic n'engendrera pas de changement de classe sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le secteur est concerné par des nuisances sonores provenant de la route de Grenoble dont le bruit aux abords peut atteindre 70 dB(A) à 75 dB(A) et la voie ferrée qui représente un bruit atteignant 70 dB(A)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet a vocation d'habitat et de commerces ne sera pas générateur d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est recensée sur le secteur.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet a vocation d'habitat et de commerces ne sera pas source de vibrations. Les travaux pourront en produire mais de manière courte et ponctuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La voie ferrée et le passage des trains peuvent entraîner des vibrations et bruits solidiens se propageant dans le sol et dans les bâtiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des éclairages seront mis en place sur le projet, avec des détecteurs de mouvements sur les allées piétonnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le secteur du projet est soumis à une pollution lumineuse moyenne. Le halo lumineux est perceptible mais les étoiles dans le ciel sont également visibles.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les trafics générés par le projet seront émetteurs de polluants dans l'air. La génération de nouveaux trafics sera partiellement compensée par l'amélioration du parc automobile. En effet, selon l'ADEME, une voiture émettait 113.7 g de CO ₂ par km sur la période 2008/2025 en Isère. L'Agence Européenne pour l'Environnement pose pour objectif d'atteindre un niveau d'émissions de 59.4 g de CO ₂ par km en 2020. Des rejets pourront être
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'aménagement prévu engendrera une imperméabilisation partielle de terrains actuellement végétalisés. Cette imperméabilisation augmentera les ruissellements d'eau pluviale au droit du projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration totale dans le milieu naturel dans des ouvrages de gestion pluviale. Aucun rejet au réseau collectif ne sera réalisé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet generera des volumes d'eaux usees estimees a environ 135 EH (1EH=150l/j et rejets en l/j=90% de la consommation d'eau potable). Les rejets des commerces ne seront pas significatifs. La STEP Aquantis pourra traiter les volumes d'eaux usees produits par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'apport de nouveaux habitants induira une production supplementaire de dechets. Selon les tonnages collectes en 2024 (Source : rapport annuel dechets du pays Voironnais) le projet induira la production de 240t de dechets supplementaires. Cela correspond a une faible hausse de 0.6% de la production globale de dechets a l'echelle du Voironnais.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archeologique qui se trouve relativement eloigne du site. Cette parcelle est situee dans un environnement pauvre en qualite paysagere (elle est situee entre la voie ferree, la D1075 et une zone commerciale avec un parking en stabilise au nord et une . Le site en lui meme comporte des qualites paysageres qui vont etre modifiees notamment le parc
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet engendre un changement d'usage du site : il passe d'un usage exclusivement residentiel a un usage mixte (residentiel/commercial). L'occupation du sol sera egalement modifiee au niveau des espaces extérieurs compte tenu de l'impermeabilisation de 60% de la parcelle (contre 20% aujourd'hui).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En termes de réduction des trafics automobiles, le projet s'implante à proximité immédiate d'un arrêt de bus desservi par la ligne C11 allant de Voiron à Lumbin en passant par Grenoble, et la ligne 34 allant de Saint Jean de Moirans à l'hôpital de Voiron. L'éclairage fonctionnera avec des luminaires LEDs dirigée vers le sol et avec des détecteurs de mouvements permettant de réduire la pollution lumineuse. Afin de réduire les effets de l'imperméabilisation de terrain actuellement végétalisés, les places de stationnements extérieures seront aménagées en revêtement perméables. La voirie piétonne sera également perméable. En ce qui concerne la gestion pluviale, une infiltration totale à la parcelle sera réalisée, grâce à des ouvrages type bassins, noues, tranchées d'infiltration, etc. Des études géotechniques viendront confirmer la capacité d'infiltration des sols. Des mesures pour réduire l'impact sur la biodiversité sont mises en place et détaillées dans la note biodiversité disponible en annexe facultative n°1 (adaptation de la période de travaux, évitement du bassin, de 22 arbres, protection des arbres conservés, du bassin et du boisement EBC, abattage doux des arbres gîte, pose de souches et fûts d'arbres, plantation d'espèces autochtones et gestion différenciée, lutte contre les invasives, pose de nichoirs, clôture perméable à la petite faune, charte chantier vert)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la logique de densification des milieux urbains et s'accompagne d'une amélioration de certains enjeux environnementaux (Gestion EP, Risque inondation), tout en ayant des impacts limités sur l'état existant. Par ailleurs, l'ensemble des mesures de réduction prévues dans le cadre du projet, permettent d'apporter des solutions environnementales adaptées, en conséquence une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour ce projet d'aménagement. Le projet limitera l'imperméabilisation et permettra la mise en place d'une gestion des eaux pluviales conformes aux attentes actuelles. Une analyse de la biodiversité a été conduite et des mesures mises en place et résumées dans une note biodiversité sera annexée au permis de construire afin de garantir la mise en œuvre.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

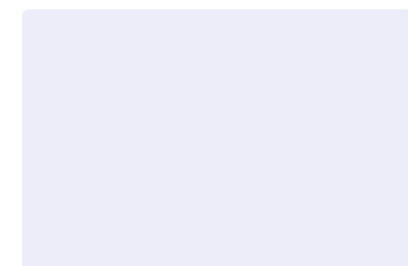
Nom Lagarde

Prénom Cedric

Qualité du signataire Directeur Regional

À Grenoble

Fait le 13-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)